

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 11 juin 2025 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 4 juin 2025

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de votants	9

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

**DELCCAS 2025-15
LOYERS DES RESIDENCES DE PERSONNES AGEES**

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu l'indice INSEE de référence des loyers (IRL), publié le 15 avril 2025, en augmentation sur 12 mois de 1,40 %, applicable aux loyers,

Considérant les dispositions de l'article L.342-1 du code de l'action sociale et des familles, auquel sont soumises les RPA sous statut de résidence autonomie,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 pris par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre des solidarités et des familles, fixant à 3,21 % l'augmentation maximale en 2025 des prestations d'hébergement,

Après étude en séance, et avis des membres du Conseil d'administration, le rapporteur propose d'appliquer les pourcentages d'augmentation suivants à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- + 1 % pour les loyers
- + 1 % pour les charges

Les redevances sont donc fixées comme suit à compter du 1^{er} juillet 2025 :

• **RPA Les Lilas**

	STUDIO		F 2	
	2024	2025	2024	2025
Loyers	289,93 €	292,83 €	355,90 €	359,46 €
Charges	231,36 €	233,67 €	273,67 €	276,41 €
Total	521,29 €	526,50 €	629,57 €	635,87 €

• **RPA Les Hortensias**

	STUDIO		F 1 bis		F 2	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Loyers	384,38 €	388,22 €	398,70 €	402,69 €	405,13 €	409,18 €
Charges	241,40 €	243,81 €	276,19 €	278,95 €	332,15 €	335,47 e
Total	625,78 €	632,03 e	674,89 €	681,84 €	737,28 €	744,65 €

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 11 juin 2025.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 17 JUIN 2025

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.